

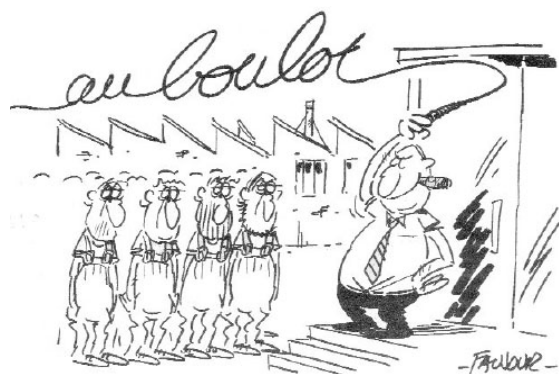
Le journal de la distribution de la fédération SUD PTT

Téléphone : 01 44 62 12 00 fax : 01 44 62 12 34 contact mail : sudptt@sudptt.fr site internet : sudptt.org

RAS LE BOL !!!

Non mais dans quel délire obsessionnel de rentabilité est tombée la Direction du Courrier ? Tout est prétexte pour faire du profit et nos métiers du courrier deviennent des laboratoires expérimentaux où chacun-e y va de son idée géniale pour faire du fric, de son éclair de génie pour rendre plus performant tel centre courrier ou tel secteur d'activités... mais c'est l'arbre qui cache la forêt ! Dans la vraie vie, la réalité est que les cadres qui s'occupent de l'organisation du travail ont des obligations de résultats comptables ou c'est le placard assuré ! Ce qui engendre du grand n'importe quoi, tant dans la mise en place d'organisations du travail incompatibles avec la physiologie des agents, que sur l'équilibre vie privée/vie professionnelle, et la réalité qu'est la pénibilité du travail accrue par l'aggravation constante des conditions de travail.

Toute la communication de la direction est basée sur la stratégie du chaos (Lean management) !!! Alors que pendant des années, on nous a effrayé-es sur l'arrivée de la concurrence et qu'il fallait impérativement nous moderniser pour rivaliser contre l'envahisseur allemand ou hollandais, on nous rabâche maintenant en continu le discours sur la baisse de trafic et l'adaptabilité nécessaire si on ne veut pas mourir !!! Mais de quoi parle-t-on ? Il n'y a personne sur le champ de la concurrence depuis maintenant 3 ans qu'il est ouvert, tout simplement parce qu'on est les meilleur-es à couvrir l'ensemble du territoire tous les jours ! Oui les postières et les postiers de France aiment leur boulot et veulent le défendre ! Oui les agents veulent préserver un maximum de tournées et d'emplois à la distribution parce que c'est là l'avenir de la Poste ! Alors,



plutôt que de supprimer des emplois par milliers chaque année pour faire du profit à court terme, messieurs et mesdames les dirigeant-es de la Poste, vous feriez mieux de miser sur l'humain et sur le meilleur atout que représentent tous les facteurs-rices qui au quotidien desservent des millions de foyers, réfléchissez enfin sérieusement aux vraies missions de services publics à rendre à la population en complément de notre métier qui restera notre priorité : distribuer du courrier !!!

plutôt que de supprimer des emplois par milliers chaque année pour faire du profit à court terme, messieurs et mesdames les dirigeant-es de la Poste, vous feriez mieux de miser sur l'humain et sur le meilleur atout que représentent tous les facteurs-rices qui au quotidien desservent des millions de foyers, réfléchissez enfin sérieusement aux vraies missions de services publics à rendre à la population en complément de notre métier qui restera notre priorité : distribuer du courrier !!!

Stoppez vos discours sur la baisse de trafic ! Arrêtez de nous fatiguer avec vos semaines de sécabilité ! Arrêtez de démotiver vos agents avec vos réorganisations permanentes, signes de pertes de repères et d'usure des collectifs de travail ! Cessez vos organisations innovantes qui ne sont là que pour faire des économies de bouts de chandelles ! Stoppez ce carnage des emplois à la distribution et aux services arrières ! Et arrêtez enfin de laminer vos cadres avec votre décentralisation ou vos projets territoriaux et de détruire ce qui reste de plaisir d'être postières et postiers quels que soient la place ou le grade qu'on occupe !!!

Tous nos métiers devenant plus complexes dans les procédures et plus techniques (FACTEO entre autres...), il serait temps, enfin, de considérer l'ensemble des personnels du courrier en actant enfin le 2.1 grade de base et le repyramidage de tous les grades et donc des salaires !!!

Puisque les discours de la Poste tournent autour de la frugalité des organisations du travail ou de la confiance partagée, il est temps que nos grands responsables remontent sur un vélo ou dans une voiture jaune pour comprendre ce que font tous les jours de l'année et par tous les temps les postières et les postiers... on ne gagne pas notre confiance avec des beaux discours !

Rouleurs : on n'est pas des chiens !

On fait un travail de chien, d'accord. On nous dit : patientez ! Vous pourrez bientôt accéder à l'Eldorado d'une vente de quartiers, d'accord. On a même une indemnité en reconnaissance de ce travail difficile. On est les « experts » des tournées, d'accord, on connaît tout, d'accord.

SUPER
FACTEUR...



NON ! pas d'accord !

Pour faire un travail de chien, indemnisé une misère qu'il faut le plus souvent réclamer, et seulement pendant 2 ans !

Pour être traités comme des chiens par la direction, qui nous envoient sur 4, 5, ou 6 tournées par semaine, voire plus quand il faut changer de tournée après avoir commencé le tri, et être « expulsés » sans ménagement sur une autre : y'en a marre !

Pour servir d'alibi à la direction qui veut nous opposer aux titulaires de quartiers

De s'être fait gruger par La Poste, quand, une fois nos positions de travail supprimées, on nous a transformés alors de fait en « rouleurs à vie » ! Facteurs de secteur, facteurs qualité, facteurs d'équipe. La Poste le reconnaît mais ne fait rien !

Nous exigeons :

- d'être dispensés de Tri Général
- d'être sédentarisés sur une équipe
- d'être attributaires des quartiers disponibles en attendant le retour du titulaire
- l'augmentation de l'indemnité de rouleur dans son montant et sa durée
- une vraie reconnaissance de la pénibilité du métier de rouleur
- plus de rouleurs seniors !
- le paiement de tous nos dépassements horaires !

COLIS SUR VÉLO ET 2RM C'EST POUR- TANT VRAI

Depuis maintenant 6 mois, nos vélos et 2 RM (2 roues motorisées) débordent de colis.... Et pour cause, les Agences ColiPoste (ACP) ne traitent plus les petits colis internationaux !!

Bilan des courses, sous couvert de baisse de trafic, La Poste nous prend pour des voitures ! En effet, ces colis ne sont pas forcément des plus petits, et si en prendre un c'est une chose, s'en taper 3 ou 4 par jour c'en est une autre !!

Force est de constater qu'une fois de plus, La Poste n'a rien prévu pour ses agents qui doivent les emporter, en plus des CD Amazon et des lettres max (qui peuvent aller jusqu'à 3 kilos cela commence à faire beaucoup.

Tout cela cumulé avec la généralisation de la double représentation, on se retrouve rapidement avec des sacoques de recommandés qui peuvent peser plusieurs dizaines de kilos !!

Quid des moyens mis en œuvre pour les transporter ?

Et du temps attribué pour les distribuer, quel calcul de charge, quels risques d'accident ?

Il faut interpeller les CHSCT, l'employeur a une obligation de résultat en matière de santé au travail, donc de prévention. Clairement, adapter le travail à l'homme, et non l'inverse : il faut les moyens humains et matériel supplémentaires pour toute charge de travail supplémentaire !

EXPERTISES CHSCT : Le coup du "coût"

Le CHSCT (Comité d'Hygiène, Santé et Conditions de Travail) « de droit commun » est une conquête sociale de premier ordre qui donne des pouvoirs importants aux Représentants du Personnel, dont nous bénéficions à La Poste depuis 2 ans. C'est une instance de poids pour vérifier que les réorgs effrénées et projets les plus fous de La Poste pour augmenter ses résultats financiers, ne se fassent pas au détriment de notre santé et nos conditions de travail.

Qui peut encore croire au souci spontané de La Poste, de notre santé au travail ?

□ Les Médecins de Prévention de La Poste ont dû tirer le signal d'alarme en 2011, dénonçant les « organisations de travail pathogènes à La Poste », « qui font des inaptés », qui dégradent notre santé.

□ Ils continuent depuis, dans leurs rapports annuels, de dire que la recherche de productivité (profits financiers) se fait au détriment de notre santé. Même si La Poste ne veut toujours pas, sauf de force, payer les dépassements horaires, censés ne pas nuire à notre santé (sic) !

Le Coût des expertises ?

La Poste nous fait le coup du « coût des expertises ». Nos directeurs d'établissement sont des incompris, tellement soucieux de notre santé au travail ! Ils nous dorlotent !

La réaction de La Poste est pourtant féroce quand les CHSCT décident d'une expertise : dénigrement du CHSCT auprès des agents, menaces sur le « budget d'établissement » (Noël des enfants, coups de peintures ici ou là, etc...) : c'est du joli ! Pressions, menaces à tous les étages auprès des agents quand leurs représentants veulent y voir de plus près dans leurs petites affaires. Du joli !

La Poste est responsable des expertises, par son refus d'informer correctement les représentants du personnel. Le recours aux experts agréés par le Ministère du Travail, est alors la seule solution pour accéder à ce que La Poste planque sous le tapis !

Pas de limite de coût quand... La Poste conteste devant les tribunaux nombre de décisions d'expertises, puis en appel, celle des juges. Pas de limite de coût, alors, pour tenter d'échapper aux experts indépendants et agréés qui « mettent leur nez partout ». Tant de choses à cacher, par tous les moyens ! Pourtant, nos dépassements horaires, source de souffrance mais obligatoires et gratuits, volontairement niés et cachés par ces hypocrites gardiens de notre santé, ont depuis longtemps payé ces expertises.

Pause méridienne Késako

Ce que dit le code du travail,

L'article L 3121-1 du code du travail définit la durée de travail effectif comme «le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles».

Vaquier à ses occupations personnelles c'est à dire : rendez-vous chez le dentiste, repas entre amis par exemple.

L'article L 3121-2 du code du travail précise que «le temps nécessaire à la restauration ainsi que les temps consacrés aux pauses sont considérés comme du temps de travail effectif lorsque les critères définis à l'article L3121-1 sont réunis »

Concernant la distribution, le facteur (trice) n'est pas libre de vaquer à des occupations personnelles durant la pause « méridienne », car il a en charge son véhicule, sa sacoche, ses clés, etc..., ainsi que les objets qu'il transporte.

Ce temps de pause doit donc être considéré comme du temps de travail effectif car l'agent reste à la disposition de l'employeur.

Dans le cadre des organisations innovantes, La Poste tente de faire passer les pauses méridiennes hors temps de travail. Le Code du Travail nous montre le contraire à moins que La Poste trouve un moyen pour que lors de cette pause les agents n'aient plus ni le véhicule ni les clés ni le courrier à sa charge...

REINTÉGRATION DES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES

Depuis plusieurs mois, nous constatons, dans beaucoup de projets de réorganisation, la réintégration des Imprimés Publicitaires ou IP (ex PNA) au sein des centres courriers. Ce sont particulièrement des sites ruraux ou péri urbains qui voient leur rapatriement des IP.

VERS UN DÉMANTÈLEMENT DE MÉDIAPOST ?

Il nous est expliqué que la filiale Médiapost « ne pourrait plus assumer économiquement » des zones à faible densité de PDI. On nous affirme aussi que les IP subiraient eux aussi une « baisse de trafic ». C'est largement à nuancer. En effet, dans les zones urbaines ou à forte concentration de population, le marché du prospectus est fortement concurrencé, notamment par ADREXO. Mais dans les zones rurales, et dans la même logique que Médiapost, la concurrence s'aventure moins, ce qui amène une poignée de pubs conséquente en termes de nombre d'imprimés et de poids. L'IP est source de pénibilité !



Médiapost démantèle donc petit à petit un certain nombre de ses circuits. La filiale reverserait au Courrier un « financement » équivalent à la position de travail. Exemple : si 3000 IP de telle commune était pesés à 0.4 position de travail, l'établissement bénéficiaire des IP reçoit 0.4 PT dans son cadre d'organisation. Mais là où le bât blesse, c'est que le Courrier bannit de ses organisations les tournées dites « dédiées » et veut uniformiser ce qu'elle appelle les IP en « intégré ». Pour faire simple, le facteur distribue les IP en même temps que les plis et colis.

L'ARNAQUE DU CALCUL DU TEMPS DE TRAVAIL

La charge des IP est donc diluée dans le calcul de la position de travail. Le logiciel, très obscur, qui permet cela se nomme CATEDI. Ce qui permet que les 0.4 PT financées se transforment en 0.1 PT, puisqu'au lieu d'envoyer un distributeur médiapostier sur 2 jours complets pour ces 3000 IP, 3 ou 4 facteurs vont le faire, au sein de leurs tournées, à hauteur de 1h à 1h30 par semaine chacun.

Cette forfaiture permet à La Poste de la pure productivité sur le dos des facteur-rices qui devront assumer une charge de travail supplémentaire, calculée selon les mystérieux et magiques logiciels de calcul de charge ! tout en éliminant des postes de travail à MEDIAPOST....

Pour finir, nous apprenons en CDSP que les centres courriers pourraient de plus en plus accueillir des stocks d'IP où les médiapostiers viendraient se servir pour réduire les coûts de structure de la filiale et produire des gains pour la maison mère. Nous demandons que les CHS CT soient consultés et que les impacts en matière de sécurité et conditions de travail soient étudiés.

La réintégration de l'activité IP au sein de la maison mère devrait être une bonne chose. Mais non seulement on supprime des emplois de collègues du groupe, mais en plus on en supprime lors du transfert. SUD demande des embauches et en priorité pour les Mediapostier-es